

Délibération DEL-B-2026-019

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Extrait du Registre des Délibérations

MARDI 17 FEVRIER 2026

A BRESSUIRE SAINT-PORCHAIRE, POLE ENVIRONNEMENT, RUE LAVOISIER

Le dix-sept février deux mille vingt-six, à 17h00, le Bureau Communautaire s'est réuni au Pôle Environnement, rue Lavoisier à Saint-Porchaire (BRESSUIRE), sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MAROLLEAU, Président.

Membres : 26 – Quorum : 14

Présents (20) : Pierre-Yves MAROLLEAU, Bruno BODIN, Christine SOULARD, Jérôme BARON, Joël BARRAUD, Serge BOUJU, Johnny BROSSEAU, Pierre BUREAU, Yves CHOUTEAU, Nicole COTILLON, Dany GRELLIER, André GUILLERMIC, Marie JARRY, Pascal LAGOGUEE, Thierry MAROLLEAU, François MARY, Emmanuelle MENARD, Claude POUSIN, Dominique REGNIER, Anne-Marie REVEAU

Pouvoirs (2) : Claire GINGREAU pouvoir à Yves CHOUTEAU, Gilles PETRAUD pouvoir à André GUILLERMIC,

Absents (6) : Cécile VRIGNAUD, Jean-Yves BILHEU, Claire GINGREAU, Sébastien GRELLIER, Jean Claude METAIS, Gilles PETRAUD

Date de convocation : 11-02-2026

Secrétaire de séance : Madame Nicole COTILLON

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Zone d'activités de la Gare à Moncutant-sur-Sèvre : cession de foncier à la commune

Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au régime de délégation du Bureau ;

Vu les articles L.2241-1 et L.1311-9 à L.1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux opérations immobilières des collectivités ;

Vu la délibération du Conseil communautaire DEL CC-2021-191 en date du 9 novembre 2021 relative aux délégations de pouvoirs au Bureau et au Président ;

Vu l'avis du service France Domaine.

En vue de l'éventuelle construction d'une nouvelle caserne du centre de secours, la commune de Moncutant-sur-Sèvre souhaite acquérir un ensemble de parcelles de terrain représentant une superficie totale de 5 181 m² sis avenue de l'industrie, zone d'activités de la Gare.

Trois de ces parcelles de terrain (parcelles cadastrées section BK n°415, BK n°417 et BK n°419) sont la propriété de la communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais.

La commune de Moncoutant-sur-Sèvre et la communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais ont convenu des conditions et modalités de cession des parcelles de terrain concernées exposées ci-dessous.

Modalités et conditions de cession des parcelles concernées :

Cadastre et surface :

Section	N°	Adresse	Surface
BK	415	Avenue de l'Industrie - ZAE de la Gare – Moncoutant-sur-Sèvre	16 m ²
BK	417	Avenue de l'Industrie - ZAE de la Gare – Moncoutant-sur-Sèvre	1.182 m ²
BK	419	Avenue de l'Industrie - ZAE de la Gare – Moncoutant-sur-Sèvre	95 m ²
Superficie totale			1.293 m²

Prix de cession :

- 17,60 € HT/m²
- TVA sur marge en sus

Conditions particulières :

- L'ensemble des frais d'acte notarié est à la charge de l'acquéreur ;
- L'acquéreur assurera une gestion optimale des eaux pluviales de l'emprise foncière objet de la présente ;
- L'acquéreur profitera des servitudes ou les supportera, s'il en existe.

Le bureau communautaire est invité à :

- **valider les modalités et conditions de cession des parcelles cadastrées section BK n°415, n°417 et n°419, représentant une superficie totale de 1.293 m², sises zone d'activités de la Gare à la commune de Moncoutant-sur-Sèvre ;**
- **imputer les recettes sur le Budget Annexe Zones Economiques ;**
- **autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

Après en avoir délibéré,

Le bureau adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour extrait conforme,
Le Président
de la Communauté d'Agglomération
du Bocage Bressuirais,
Pierre-Yves MAROLLEAU,

24 FEV. 2026

Transmis en préfecture le

Notifié ou publié le **24 FEV. 2026**

Le Président,

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
-informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification/ou publication.

